

Témoignage Stéphane Brutus du 13 décembre 2023

PA : Bonjour, je m'appelle Pascale Aubert, je travaille à la Mutualité Sociale Agricole des Charentes et j'accompagne le projet « *l'art d'être différent* », avec des collègues, des élus et des partenaires du territoire.

On a eu la chance d'être accueilli par Stéphane Brutus et d'autres viticulteurs dans leur distillerie au cours de la Semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap.

SB : Je suis Stéphane Brutus, je suis viticulteur à Vaux-Rouillac, un petit village situé entre Rouillac et Jarnac, j'ai 23 hectares de vignes, donc une petite exploitation et j'emploie un travailleur handicapé depuis une quinzaine d'années.

C'est un garçon qui a un handicap mental mais qui sait faire plein de choses.

PA : Est-ce que tu peux nous parler de comment s'est fait cette rencontre avec ton salarié ?

SB : Alors Claude était un garçon que ma mère gardait parce qu'elle est assistante maternelle. Donc il est arrivé à la maison, il avait sept ans, il en a maintenant 36 et je l'emploie depuis qu'il a une vingtaine d'années.

Il a fallu l'intégrer au sein de l'entreprise et faire en sorte qu'il puisse s'accomplir.

Après, Claude est capable de faire plein de choses. Il a son handicap donc il faut quand même l'accompagner, il faut être avec lui. Il faut parfois lui répéter les choses, mais c'est un garçon qui a une bonne mémoire, il se souvient de tout.

On fait que des travaux de vigne : la taille, le tirage de bois, l'attachage, le remplacement des piquets, les relevages.

Il y a des activités bien sûr que mon employé handicapé ne peut pas faire : il ne peut pas être au contact de matériels dangereux tels que le sécateur électrique ou de tracteur, mais il est dédié à toutes les tâches manuelles de la vigne.

Une fois qu'il a bien compris le travail, c'est un travailleur comme les autres.

PA : Est-ce que tu as été amené à réaliser des aménagements ou des démarches particulières ?

SB : Pas vraiment d'aménagement particulier, par contre il faut être avec Claude. Il a fallu surtout l'assister dans les premières années pour qu'il apprenne à travailler, qu'il apprenne à avoir un peu de rendement et puis répéter, parfois même lui re-répéter les choses pour qu'il puisse les intégrer.

Et maintenant qu'il les a intégrées, il n'a presque plus besoin de moi et il serait pratiquement autonome à part certaines tâches évidemment, vraiment un employé comme les autres, finalement.

PA : Par rapport aux autres membres de l'équipe, comment ça se passe ?

SB : J'appréhendais un peu ça au départ lorsque j'ai eu des employés. Et au final, j'ai un employé qui est très sympa, ça se passe très bien.

Il le considère comme un employé à part entière, ils s'entendent très bien. Je peux même les laisser travailler ensemble maintenant sans problème.

PA : Qu'est-ce que cette expérience d'accueil de Claude t'a apporté en tant que personne et en tant qu'employeur ?

SB : Alors, ce n'était pas évident au départ, parce que d'abord, il faut savoir parler aux employés. Ca m'a appris beaucoup de choses, à savoir ne pas m'énerver. Si on fâche Claude, il est plus bon à rien de toute façon. Il a fallu prendre son temps et puis de toute façon, lorsqu'il fait quelque chose de mal, c'est un petit peu de ma faute parce que j'aurais dû l'assister davantage.

PA : Tu as des tâches que tu confiais à Claude ou que Claude prenait spontanément que tu n'avais plus à faire ?

SB : Tout à fait, Claude n'aime pas être inactif.

Ce qui fait que lorsqu'il pleut, bien souvent, Claude est sous le hangar, je ne nettoie plus jamais un tracteur. Les vitres sont propres, les tracteurs sont propres. Le hangar est balayé et ça, sans lui commander.

Il est tout le temps présent, il est tout le temps à l'heure et tout le temps disponible, c'est quelque chose qui est appréciable.

Et moi, je considère Claude vraiment comme un travailleur à part entière.

PA : Tu as bénéficié aussi d'un dispositif qui s'appelle reconnaissance de la lourdeur du handicap ?

SB : Il a fallu faire reconnaître la lourdeur du handicap de Claude et c'est à renouveler régulièrement.

Donc à savoir : remplir des dossiers, remplir des papiers, les tâches qu'il fait, les tâches qu'il ne peut pas faire, toutes les activités sur l'exploitation. Bien heureusement, le SAMETH * nous aide à remplir ce genre de dossiers, ça permet quand même d'obtenir des aides de l'AGEFIPH * ce qui n'est pas négligeable vu le temps passé.

PA : Et si tu avais un message à faire passer aux viticulteurs ?

SB : Dans notre activité de viticulteur, on a beaucoup de travaux qui peuvent être fait par des gens qui ont un petit handicap physique ou mental en travailleur handicapé, se retrouver au sein d'une équipe, et peut être que ça va pouvoir lui apporter aussi un équilibre un bien être et même aux autres employés également qui le côtoieront.

SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

AGEFIPH : Association pour la gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées